

Le site d'information des officiers de Port et des Capitaineries

Articles de juillet 2014

Mardi 29 juillet 2014

Message de la FEETS FO

URGENT - IMPORTANT

La FEETS FO appelle au boycott

Un appel aux agents publics volontaires pour assurer le passage de l'épreuve théorique générale (ETG) du permis de conduire est en cours.

Dans ce cadre, on demande à des fonctionnaires de l'État d'assurer une partie des missions dévolue aux Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière qui luttent actuellement pour le maintien de leurs missions et s'opposent à la perte de leurs prérogatives.

La FEETS FO est solidaire du SNICA FO et des Inspecteurs concernés. Dans ce cadre au titre de la solidarité active, la FEETS FO appelle ses syndicats, sections, cartels et les personnels à tout mettre en œuvre pour que le gouvernement n'aboutisse pas dans sa politique de destruction des missions de service et **demande aux agents de refuser de collaborer à la politique gouvernementale en ne se portant pas candidat pour le remplacement des inspecteurs du permis de conduire. Nous sommes tous concernés, collaborer aujourd'hui c'est disparaître demain.**

Jean Hédou

Sg de la FEETS FO

FEETS FO
46, rue des petites écuries
75010 PARIS

tel. 01 44 83 86 20
fax. 01 48 24 38 32

Mercredi 23 juillet 2014

Recherche emploi réservé

Le port de Boulogne sur mer (Pas de Calais) recherche un candidat aux emplois réservés (L4139-3 du code de la Défense) pour occuper les fonctions de lieutenant de port de 2e classe.

Toute personne remplissant les conditions d'accès au corps ainsi que l'agrément du ministère de la Défense, peut contacter la capitainerie de Boulogne sur mer qui leur donnera la marche à suivre et les coordonnées de la DDTM 62 à Arras pour candidater.

Téléphone capitainerie Boulogne 03.21.10.35.47

La date limite de candidature est fixée par le ministère au 15 août 2014.

Eric

Petites news

Vous trouverez ci-dessous un extrait des petites news du 14 juillet qui ont été communiquées aux adhérents du SNOF FO.

Régime indemnitaire

Nous avons rencontré jeudi 10 juillet, le département ROR et ROR2 suite à la parution de la note de gestion indemnitaire 2014 signée le 30 juin 2014.

Suite à différents échanges de mails avec ROR2 entre le 3 et le 7 juillet il a été décidé de se réunir pour simplifier les échanges.

Nous avons besoin de quelques explications sur la rédaction de cette note de gestion et en particulier sur la prise en compte des nouveaux décrets statutaires des lieutenants de port.

Nous vous avons informé dans les dernières petites news que le montant de base devait être revalorisé de 100€. Cette revalorisation n'apparaissait pas dans le tableau P2. Se posait également la question du régime indemnitaire des ex CF 2ème au 6ème échelon, actuellement L2 et en attente de promotion au grade de L1 en 2014. Nous avons également demandé en mars dernier que soit pris en compte les grades de L1 et L2 dans le tableau P2 à l'identique de ce qui existe pour les C1 et C2.

Effectifs Officiers de Port

Au 1er juillet 2014 l'effectif OP et OPAdjoints s'élève à 442 qui se répartissent de la façon suivante, 112 Officiers de Port et 330 Officiers de Port adjoints.

Ces deux corps composés tous deux de deux grades se répartissent également ainsi:

32 C1 et 80 C2 ainsi que 131 L1 (promo 2013 et future promo 2014) **et 199 L2.**

Problème d'effectifs

Suite à l'attribution des places concours par RM, les ports de Sète, Dieppe et Boulogne sur mer se retrouvent en sous effectif avec des vacances de 1 à 2 postes qui vont poser problème pour le maintien des vigies en 24/24.

La DGITM est consciente du problème et cela vient en résonance avec la question que nous avons posé lors de la réunion technique du 12 juin sur le niveau de service exigé par la DGITM, dans les capitaineries.

Il est envisagé en particulier pour Sète, car il ne faut pas se faire d'illusion quant à d'éventuelles candidatures pour Dieppe et Boulogne, de faire une CAP mutation au quatrième trimestre de cette année. Cette CAP viendra compenser l'absence de liste additive lors des campagnes de mutation et comblera nous l'espérons la vacance de poste à la vigie de Sète.

Il est également prévu par la DGITM de refaire un exercice BBZ, les DREAL ayant pris la mauvaise habitude d'appliquer ce BBZ lorsque cela leur permet de supprimer des postes mais de ne pas l'appliquer lorsque cela amène à la création de poste.

BOP IST 203

La DGITM devrait effectuer le versement de la troisième tranche de l'AE CP dans les prochaines semaines. Nous avons également demandé que la quatrième et dernière tranche soit versée début septembre afin de pouvoir engager les dernières sommes avant le 31 octobre 2014 date limite théorique de passage des dernières commandes et avant la date du 15 novembre, date de clôture de la gestion comptable.

Eric

Mardi 1er juillet 2014

Attribution des places concours

Vous trouverez ci-dessous les attributions des places concours capitaines et lieutenants 2014.

[* Affectation places capitaines 2014](#)

[* Affectation places lieutenants 2014](#)

Eric